

# Bulletin mensuel ne paraissant pas en juillet et août

Prochaine réunion du club :

**le jeudi 17 novembre 1994**

à partir de 19h.30 en la salle du premier étage de la "Brasserie du Commerce", rue du Commerce 26 à Wavre.

Les lots de la réalisation inter-membres sont exposés à partir de 19h.30.

Minicauserie : *"Les livres-services d'affranchissement LISA - Les distributeurs de vignettes d'affranchissement DIVA en France"* par Jean Renzonnet.

Distribution des nouveautés par André Clusman.

Tombola animée par Jean Deraed.

Belgique : N° 998/1004 ** - Antituberculeux 1956	1200 BEF
Belgique : N° 411/18 ** - Deuil Reine Astrid	850 BEF
Belgique : N° 1076/81 ** - Culturelle 1958	480 BEF
Belgique : N° 2031/33 ** - Solidarité 1981	200 BEF
Belgique : N° 1978/82 ** - Dynastie	200 BEF
Belgique : N° 2039/42 ** - Sports	200 BEF
Belgique : N° 1987/89 ** - Millénaire de Liège	140 BEF
Belgique : N° 1804, 1913/14 ** - Reine Elisabeth + J.O. 1980	82 BEF
Belgique : N° 1974 ** - Ivo Van Damme	60 BEF
Belgique : N° BF 57 ** - Bois du Cazier	60 BEF
France : N° 961 ** - Athlétisme	110 FRF
France : N° Carnet 1012 ** - Marianne	110 FRF
Allemagne : N° 671, 673/74 * Derby d'Hambourg - Retour Eupen-Malmédy	60 FRF
Suisse : N° 1223/24; 1353/54 ** - Europa + 700 ans	35FRF
Israël : BF 19 ** - 50 ans Bouclier rouge David	25 FRF

## PETITES ANNONCES

- Recherche cartes postales représentant SAR le prince puis S.M. le Roi Baudouin Ier de Belgique.  
A vendre "Feldpost" par Léon Degrelle - 1.000 BEF  
Guy OTTEN, rue Haute 24 - 1300 Wavre. 010/22.25.12
- Recherche : Xhaflaire "Les oblitérations mécaniques à slogan (flammes) 1910-1971"; Silverberg : "Les oblitérations à flamme de Bruxelles 1905-1920"; Herlant : "Les marques postales au pays de Liège, du pays de Luxembourg et des deux Limbourgs"  
Daniel Eggen, rue Jh. Wauters, 57 - 1300 Wavre.
- Recherche articles philatéliques extraits de journaux.  
Pierre Vansever, rue du Ronvau, 3 - 1325 Chaumont-Gistoux.  
Tél.: 010/68.03.14 après 17 h.00.

## COTISATIONS

Suite à l'augmentation du coût du bulletin ainsi qu'à celle des frais d'affranchissement, la cotisation pour 1995 est portée à 250 BEF. Toutefois, elle reste fixée à 100 BEF pour les moins de 25 ans. Elle pourra être réglée lors des réunions de novembre, de décembre ou de janvier.

On peut également verser au compte 556-0191470-53 "Cotisations-Club philatélique de Wavre".

## ASSEMBLEE GENERALE

L'assemblée générale statutaire de notre club aura lieu le jeudi 15 décembre.

Nous aimerions, pour la réalisation inter-membres, pouvoir présenter des lots de valeur. C'est ainsi que ne seront pris en considération que des lots dont la cote se monte à 400 BEF ou 70 FRF minimum.

Même si vous n'avez que deux ou trois lots qui répondent à cette condition, n'hésitez pas à les présenter. Les lots seront acceptés jusqu'au 19 novembre.

## SERVICE DES NOUVEAUTES

Les inscriptions pour les abonnements aux nouveautés seront prises lors des réunions de novembre et de décembre.

Les provisions à verser sont de:

- 8.000 BEF pour Europa
- 4.000 BEF pour la France complète
- 2.450 BEF pour la France "timbres-poste"
- 3.650 BEF pour la Grande-Bretagne
- 2.450 BEF pour Monaco, Vatican ou Espagne
- 1.850 BEF pour chacun des autres pays.

La limite des inscriptions est fixée au 31 décembre 1994.

On peut également verser au compte 556-0023370-54 du Club philatélique de Wavre.

**TOUS** les abonnés au Service "Nouveautés" doivent faire connaître leur décision pour 1995 à propos de ce service.

Sans nouvelles de votre part, vous serez considérés comme renonçant aux nouveautés pour 1995.

Mettez-vous en règle dès aujourd'hui!

## Grand-Duché de Luxembourg Programme 1995

Nous devons à la bonne obligeance de notre vice-président Pierre Gilson de pouvoir vous donner ci-dessous le programme des émissions philatéliques prévues au Grand-Duché de Luxembourg, pour l'année 1995.

**Mars :** Luxembourg, ville européenne de la culture :  
1 timbre avec logo de cet événement; 1 bande de 4 timbres avec panorama de Luxembourg; 3 timbres sur Luxembourg en rapport avec cet événement.

**Mai :** Europa - thème paix et liberté :  
2 timbres 50 ans de la libération des camps; 1 timbre "Jeux des petits états européens"; 1 timbre "Laboratoire de géodynamique"; 1 timbre "50 ans de l'ONU"; 1 timbre "année européenne de la protection de la nature".

**Septembre :** 3 timbres série "Musées II" : objets du musée du vin à Ehnen; musée de la poterie à Nospelt; musée d'art de Vianden; 2 timbres "tourisme" : Elperdange et Schengen; 1 timbre "40 ans de relations aériennes Luxembourg-Islande".

**Décembre :** Timbres de bienfaisance "Arbres" + 1 timbre spécial de Noël.

## Grand-Duché de Luxembourg : PRIFIX 1995

Le nouveau catalogue spécialisé consacré au Grand-Duché de Luxembourg "Prifix 95" permet de constater des hausses importantes sur les oblitérés à forte faciale à partir de 1875; sur les FDC jusqu'en 1939 (ex : Willibrord 1939 : + 30%); sur les lettres jusqu'en 1939. Le bloc Jubilé N° 3 de 1939 passe de 18.000 à 25.000 BEF. Les timbres d'occupation voient leur cote augmenter de 10 à 20%. Les timbres parus après la seconde guerre mondiale connaissent eux aussi une certaine plus-value de même que les cartes maxima dont les prix augmentent de 5 à 10%.

Une ombre au tableau : le bolc-feuillet de la première élection européenne passe de 5.000 BEF à 3.500 BEF.

On peut obtenir le catalogue Prifix auprès du club, au prix de 450 BEF. Réservation auprès du vice-président (010/24 13 13)

IX.) COLIS POSTAUX "MILITAIRES"

a.) MODALITE D'ACCEPTATION

LES FAMILLES, AYANT UN OU DES FILS SOUS LES DRAPEAUX, PEUVENT LEURS ENVOYER UN SEUL COLIS PAR MOIS. CEPENDANT, DEUX FOIS PAR AN DES COLIS SUPPLEMENTAIRES SONT AUTORISES : UN COLIS A L'OCCASION DE NOEL ET UN LORS DE LA "SEMAINE DU SOLDAT".

b.) ACCEPTATION AU TRANSPORT

LES PREPOSES A L'ACCEPTATION SONT OBLIGES D'UTILISER DES BULLETINS D'EXPEDITION SPECIFIQUES (D.C. 1985 MILIT.) PORTANT LA MENTION ROUGE "COLIS MILITAIRE" OU "MILITAIRE COLLI".

UNE ETIQUETTE NOMINATIVE, FOURNIE PAR LE COMMANDANT D'UNITE, DOIT ETRE COLLEE SUR LE COLIS; CELUI-CI DOIT ETRE FICELE AVEC DE LA CORDE AFIN DE FACILITER LE CONTROLE DE L'AUTORITE MILITAIRE.

EN PLUS DES INTERDICTIONS GENERALES, LES COLIS MILITAIRES NE PEUVENT CONTENIR :  
- DU CAFE  
- DES DENREES ALIMENTAIRES RAPIDEMENT PERISSABLES  
- DU COURRIER

L'EXPEDITEUR PEUT, EN OUTRE, Y INSERER UN INVENTAIRE DE LA MARCHANDISE AINSI QUE DES RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'EXPEDITEUR ET AU DESTINATAIRE.

LES COLIS MILITAIRES GREVES DE "CONTRE REMBOURSEMENT" SONT SYSTEMATIQUENT REFUSES.

POUR LES MILITAIRES CASERNES EN ALLEMAGNE, LE POIDS DES COLIS A ETE LIMITE A :

- 3 Kgs. MAXIMUM DU 01/03/1950 AU 11/05/1950
- 2 Kgs. MAXIMUM DU 12/05/1950 AU 10/08/1950
- 3 Kgs. MAXIMUM DU 11/08/1950 AU 11/02/1952
- 5 Kgs. A PARTIR DU 12/02/1952

c.) ACHEMINEMENT DES COLIS VERS L'ALLEMAGNE

DANS UN PREMIER TEMPS LES COLIS ETAIENT DIRIGES VERS BRUXELLES MIDI (FBM 1) QUI EXPEDIAIT LES COLIS PAR TRAINS (TRAIN DES PERMISSIONNAIRES JOURNALIERS '?') VERS LA DIRECTION DES POSTES MILITAIRES ETABLIES A B.P.S.7.  
DANS UN DEUXIEME TEMPS LES COLIS ETAIENT DIRIGES SUR LIEGE-GUILLEMINS (FL 1) QUI EXPEDIAIT LES COLIS PAR TRAINS (?) OU PAR CAMIONS MILITAIRES (?) VERS LE B.P.S.7.

d.) ACHEMINEMENT DES COLIS EN BELGIQUE

LES COLIS MILITAIRES ETAIENT EXPEDIES COMME DES COLIS NORMAUX ET REMIS AUX FACTEURS MILITAIRES QUI EFFECTUAIENT LE CONTROLE ET LA LIVRAISON.

e.) PRIX DE TRANSPORT ET AFFRANCHISSEMENT

LA TAXE RELATIVE A L'EXPEDITION DES COLIS MILITAIRES EST LA MEME QUE CELLE APPLIQUEE AUX COLIS NORMAUX.  
CETTE TAXE DOIT TOUJOURS ETRE ACQUITTEE AU MOYEN DE TIMBRES COLIS POSTAUX.

COLIS POSTAL DE 0 A 5 Kgs. "MILITAIRE" VERS L'ALLEMAGNE

TAXE PRINCIPALE DU 01/08/1961 AU 31/12/1962

POIDS MAXIMUM AUTORISE : 5 Kgs. (A PARTIR DU 12/02/1952)

**COLIS MILITAIRE 717**

②

Lognement

Destination

Destinataire (Adresse militaire)  
SM Hansen 61/23981  
4me TTR - 1er bataillon  
BPS 7 PBA

Valueur assurée à la Cie Européenne  
(En toutes lettres)

Nature de la marchandise  
Linge militaire

Poids brut

Expéditeur  
REGINALD HANSENS  
& Cie s.p.r.l.  
18, av. de Taccagno  
WATERMAEL-BRUXELLES

Colis reçu  
Coll. ontvangen

Signature du destinataire  
Handtekening van de  
geadresseerde

COLIS POSTAL, AYANT UN POIDS COMPRIS ENTRE 0 ET 5 Kgs., EXPEDIE DE WATERMAEL A UNSOLDAT DU 4<sup>ème</sup> BATAILLON DES TRANSMISSIONS CASERNE EN ALLEMAGNE (B.P.S.7) LE 16/01/1962.

TAXE PRINCIPALE DE 0 A 5 Kgs.

24,00 Frs.

ACHEMINEMENT : BUREAU D'ACCEPTATION : WATERMAEL  
BUREAU DE DISTRIBUTION : LIEGE-GUILLEMINS (ABREVIATION FL 1)  
BUREAU DE DESTINATION : B.P.S.7  
LIEU DE DESTINATION : 4<sup>ème</sup> BATAILLON DES TRANSMISSIONS

COLIS POSTAL DE 0 A 5 Kgs. "MILITAIRE" - "EXPRES" POUR LA BELGIQUE

TAXE PRINCIPALE DU 01/01/1954 AU 31/07/1956  
FRAIS ACCESSOIRES (EXPRES) DU 15/12/1952 AU 28/02/1966

POIDS MAXIMUM AUTORISE : 5 Kgs. (REGLEMENTATION GENERALE COLIS ORDINAIRES)

FG. I  
857  
Cgent

**SPEDBESTELLING  
EXPRES**

Vervoervertelling  
Bestemming (2)  
100

Gedirekteerde: S.M. Hoogheemraad  
C. de Waele  
Kamer 70 Leopoldstrasse  
Merk: Gent

Rechts van de Europese Militaire Verzekering (1)

Postcheckrekening N°

Aangegeven bedrag (1)

Wanneer door de Europese Militaire Verzekering (1)

Afzender: Hoogheemraad 7  
Waternloofstr. 75  
Abbechelle

Bij niet-afl levering verzocht:

Aard van het goed (verplichtend voor BEREKBAAR of  
BEDERFELIJK waren):

(1) In letterschrift. — (2) Voorbehoeden aan de Administratie.

Kg.  
Collo ontvangen  
de 15/12/54



COLIS POSTAL, AYANT UN POIDS COMPRIS ENTRE 0 ET 5 Kgs., EXPEDIE EN EXPRES DE MALINES A UN SOLDAT CASERNE A GAND (CASERNE LEOPOLD) LE 17/12/1954.

TAXE PRINCIPALE DE 1 A 3 Kgs.  
FRAIS ACCESSOIRES (EXPRES)

18,00 Frs.  
8,00 Frs.

ACHEMINEMENT : BUREAU D'ACCEPTATION : MALINES 1  
BUREAU DE DISTRIBUTION : GAND-EST (ABREVIATION FG 1)  
BUREAU DE DESTINATION : FACTEUR MILITAIRE  
LIEU DE DESTINATION : CASERNE LEOPOLD

REMARQUE : LA SOUTAXE DE 1 Frs. DOIT ETRE CONSIDEREE COMME NEGLIGEABLE  
LE PREPOSE A L'ACCEPTATION N'A PAS UTILISE LE BULLETIN D'EXPEDITION RE-  
SERVE AU COLIS MILITAIRES D.C. 1985 MILIT. AYANT LA MENTION ROUGE :  
"COLIS MILITAIRE" OU "MILITAIR COLLI"

### X.) COLIS POSTAUX "PRIS A DOMICILE"

LA PRISE A DOMICILE EST ASSUREE TOUTS LES JOURS SAUF LES DIMANCHES ET LES JOURS FERIES LEGAUX PAR LE SERVICE DU CAMIONNAGE DE LA S.N.C.B., PAR LE FACTEUR DES POSTES EN TOURNEE RURALE ET PAR LE PERSONNEL DES GARES OU LE SERVICE DU CAMIONNAGE N'EST PAS ASSURE.

LA DEMANDE EST FORMULEE PAR L'EXPEDITEUR SOIT PAR ECRIT SOIT VERBALEMENT.

LA PRISE A DOMICILE EST TOUJOURS PAYANTE, LA TAXE D'EXPEDITION (TAXE PRINCIPALE) ET LES FRAIS DE PRISE A DOMICILE SONT PERCUS EN MEME TEMPS CONTRE RECU. LES COLIS GREVES D'UN CONTRE REMBOURSEMENT SONT EGALEMENT ACCEPTES, LES FRAIS SONT ENCAISSES APRES COUP; LE PREPOSE AU CAMIONNAGE DELIVRE, ALORS, UN RECU PROVISOIRE.

LORSQU'UN COLIS EST PRIS A DOMICILE SOIT PAR LE PERSONNEL DE GARE, SOIT PAR LE FACTEUR EN TOURNEE RURALE, UNE REMUNERATION EGALE A LA MOITIE DE LA TAXE DE PRISE A DOMICILE EST ATTRIBUEE.

CEPENDANT, LA PRISE A DOMICILE EST GRATUITE LORSQUE :

- UN EXPEDITEUR PRESENTE UN COLIS A UN CAMION A L'ARRET OU EN STATIONNEMENT SUR LA VOIE PUBLIQUE
- UN CLIENT RECEVANT UN COLIS (REMISE A DOMICILE) PRESENTE UN COLIS A EXPEDIER

DANS LES DEUX CAS, LES GARES DOIVENT PROCEDER A DES CONTROLES PAR COUPS DE SONDE AFIN D'EVITER LES ABUS.

LA TAXE DE PRISE A DOMICILE EST CONVERTIE EN :

- TIMBRES ORDINAIRES "CHEMIN DE FER" SI LE COLIS EST ACCEPTE PAR LA S.N.C.B.
- TIMBRES-POSTE ORDINAIRES, DEFALCATION FAITE DE LA PART REVENANT AU FACTEUR INTERESSE, SI LE COLIS EST ACCEPTE PAR UN FACTEUR EN TOURNEE RURALE

LA GRIFFE "P.D." DOIT ETRE OBLIGATOIREMENT APPOSEE SUR LE BULLETIN D'EXPEDITION AFIN D'EVITER DES SURTAXES LORS DE LA CONTRADICTION DES TAXES APPLIQUEES PAR LES BUREAUX DESTINATAIRES.

### PRISE A DOMICILE "COLLECTIVE"

LES EXPEDITEURS, FAISANT PRENDRE EN UNE SEULE FOIS UN GRAND NOMBRE DE COLIS, PEUVENT CONCLURE DES ARRANGEMENTS SPECIAUX AVEC LA S.N.C.B. POUR LES COLIS CORRECTEMENT ET SUFFISAMMENT AFFRANCHIS, L'EXPEDITEUR ETABLIT UN BORDEREAU AVEC DECALQUE; APRES VERIFICATION FAITE, LE PREPOSE AU CAMIONNAGE REMET LE CALQUE A L'EXPEDITEUR ET L'ORIGINAL A LA GARE GERANTE. A CHAQUE DECADE (TOUTS LES DIX JOURS), LA GARE PERCOIT, SUR BASE DE CES BORDEREUX LES TAXES DE PRISE A DOMICILE.

LES BULLETINS D'EXPEDITION SONT FRAPPES D'UNE GRIFFE "PRISE A DOMICILE COLLECTIVE"

LES FRAIS DE PRISE A DOMICILE SONT PERCUS APRES COUP, AUCUN AFFRANCHISSEMENT SUPPLEMENTAIRE N'EST APPOSE SUR LE BULLETIN D'EXPEDITION.

LA TAXE DE PRISE A DOMICILE EST APPELEE COMMUNEMENT: TAXE SECONDAIRE

TABEAU DES TAXES

<u>DATES</u>	<u>TARIFS</u>	
07/10/1946	1,35 Frs.	
26/07/1949	1,75 Frs.	
02/12/1949	4 Frs.	
08/06/1951	5 Frs.	
01/08/1961	6 Frs.	
01/04/1964	8 Frs.	
12/06/1967	5 Frs.	
03/02/1971	5 Frs.	+ T.V.A. 18 %
01/07/1971	6 Frs.	+ T.V.A. 18 %
11/07/1973	7 Frs.	+ T.V.A. 18 %
11/12/1975	8 Frs.	+ T.V.A. 18 %
11/11/1976	9 Frs.	+ T.V.A. 18 %
21/07/1977	10 Frs.	+ T.V.A. 18 %
01/01/1978	10 Frs.	+ T.V.A. 16 %
21/07/1978	13 Frs.	T.V.A. INCLUSE

COLIS POSTAL "BAREME III" DE 0 A 5 Kgs. PRIS A DOMICILE

TAXE PRINCIPALE DU 01/07/1972 AU 09/07/1973  
TAXE SECONDAIRE DU 01/07/1971 AU 10/07/1973

C 703 (DC 1982) <b>(B)</b>	1 BULLETIN D'EXPEDITION VERZENDINGS- BILLETEN VERZANDSCHEIN	DESTINATION BESTEMMING BESTIMMUNGSGOET <i>Mons</i>	8 ACHEMINEMENT DELING FRIORE	UNITE MONTA / POSTCOLLO / POSTPAKET	N° à reproduire sur l'étiquette N° aan te brengen op het etiket N° auf dem Etiket zu vermerken → <b>151</b>
ETIQUETTES - ETIKETTEN - ETIKETTEN <i>792 / 86</i>				ARLON 23 X 7214 N° 5	Expéditeur / Afzender / Absender <i>Au Chic</i> PARISIEN 15, rue de BIEKIACH 5700 ARLON
Les parties entourées d'un trait gras sont à remplir par l'expéditeur. De vetomlijnde delen moeten door de afzender ingevuld worden. Die mit fettem Strich umgebenen Teile sind vom Absender auszufüllen.				ARLON 23 X 7214 N° 5	à / in in CC / Post. Pack.
Destinataire : Geoditeerde de Empfänger <i>ETS DE KONNINCK</i> <i>11, rue de la BOUVERIE</i> <i>1260 PATURAGES</i>				ARLON 23 X 7214 N° 5	Poids brut / Brutogewicht Rechtgewicht <i>3,400</i>
Remboursement Nachnahme Valeur déclarée Aangegeven waarde Aangegabeer Wert Valeur assurée Verzekerde waarde Verzekerter Wert				ARLON 23 X 7214 N° 5	Pris accessoires payés par le destinataire Bijkosten betaald door de geadresseerde Vom Empfänger bezahlten Nebengebühren
Marchandise - Aard van het goed Art des Gutes <i>1 bouteille</i>				ARLON 23 X 7214 N° 5	Timbre à date ou d'envoi Datumstempel bij vertrek Tegestempel bij Abgang
En chiffres - In cijfers - In Ziffern				[Signature destinataire / Mandatariening geoditeerde / Unterschrift des Empfängers]	
En cas de non-livraison, prière de Bij niet aflevering, verzoeken Kann die Sendung nicht abgeliefert werden, so bitte ich					

COLIS POSTAL, AYANT UN POIDS DE 3,400 Kgs., EXPEDIE D'ARLON A PATURAGES LE 23/10/1972.

TAXE PRINCIPALE DE 3 A 5 Kgs. 79,00 Frs.  
TAXE DE PRISE A DOMICILE 7,00 Frs.

ACHEMINEMENT : BUREAU D'ACCEPTATION : ARLON (VIA LE SERVICE DE CAMIONNAGE)  
GROUPE DE DISTRIBUTION : MONS (1ier CHIFFRE DU LOTISSEMENT 8)  
BUREAU DE DESTINATION : MONS  
LIEU DE DESTINATION : PATURAGES

REMARQUE : LA PRISE A DOMICILE EST ASSUREE TOUS LES JOURS SAUF DIMANCHES ET JOURS  
FERIES PAR LE CAMIONNAGE DE LA S.N.C.B. LA DEMANDE EST FAITE SOIT PAR  
ECRIT, SOIT VERBALEMENT. LA PRISE A DOMICILE EST TOUJOURS PAYANTE : LES  
FRAIS D'EXPEDITION ET LES FRAIS DE CAMIONNAGE SONT ACQUITTES AU PREPOSE.  
CEPENDANT, ELLE PEUT ETRE GRATUITE SI L'EXPEDITEUR PRESENTE UN COLIS A  
UN CAMION EFFECTUANT UNE REMISE A DOMICILE.

## Un peu d'humour... philatélique

Philatélie et humour font parfois bon ménage. Dans le catalogue "Centilux" édité en 1952 à l'occasion de l'Exposition internationale de Philatélie à Luxembourg, entre autres choses, y figure un petit "lexique" reprenant quelques définitions "philatéliques". Les choses ont-elles évolué depuis l'édition de ce catalogue, il y a plus de 40 ans. A vous de juger!!

TIMBRE-POSTE	Poison très dangereux, surtout si l'on dépasse la dose indiquée. Désintoxication lente et très difficile.
COLLECTIONNEUR DE TIMBRE	Race très particulière de vertébrés, collant du papier sur du papier avec du papier.
TIMBRE NEUF	Timbre non encore lèché et n'ayant servi à rien d'autre qu'à extirper de l'argent de votre poche.
CATALOGUE VARIETE	Labyrinthe, source de grandes désillusions. Détérioration d'un timbre avant la vente aux guichets. La détérioration après ce moment s'appelle "défaut".
COLLECTION DE VARIETES	Musée Grévin.
CHARNIERE	Petit bout de papier qui ne coûte rien et que certains coupent en deux et même en quatre pour qu'il coûte moins encore.
DENTS	Contrairement à celles des hommes, ce sont celles qui manquent qui font souffrir.
LOUPE	Morceau de verre à travers lequel un timbre intact est abîmé.
MANCO-LISTE	L'infini.
GOMME	Matière d'un prix modique quand on l'achète en bouteille, mais pouvant atteindre une valeur excessive lorsqu'on l'a laissée se dessécher sur une bout de papier.
NOUVEAUTE	Avalanche chronique.
PINCE	Appareil pour pincer les timbres (ne voir ici aucune allusion grivoise).
ODONTOMETRE	Promenoir pour timbres.
PELAGE	Etat maladif d'un timbre, dont le derrière est plus maigre que celui des autres.
POSTE	Institution vendant toujours, mais n'achetant jamais.

(Extrait des "Nouvelles Fédérales" 113 - 31.10.94)

## Le bénévole - une espèce menacée

Le bénévole (*activus benevolus*) est un mammifère bipède que l'on rencontre surtout dans les associations où il peut se réunir avec ses congénères. Les bénévoles se rassemblent à un signal curieux appelé "convocation".

On les rencontre aussi en petits groupes dans divers endroits quelquefois tard le soir, l'œil hagard, les cheveux en bataille et le teint blafard, discutant ferme de la meilleure façon d'animer une manifestation ou de faire des recettes supplémentaires pour boucler le budget.



Le téléphone est un appareil qui est beaucoup utilisé par le bénévole et qui lui prend beaucoup de temps et d'argent, mais cet instrument lui permet de régler les petits problèmes qui se posent au jour le jour.

L'ennemi héréditaire du bénévole est le "YAQUA" (nom populaire) dont les origines n'ont pu à ce jour être déterminées : le "YAQUA" est aussi un petit mammifère bipède, mais qui se caractérise surtout par un cerveau très petit qui ne lui permet de connaître que 4 mots : "Ya qu'à" et "moi je". Les deux premiers mots peuvent expliquer son nom! Le "YAQUA", bien abrité dans le groupe anonyme, attend le moment où le bénévole fera son erreur, un oubli, pour bondir et lancer son venin qui atteindra son adversaire et provoquera chez celui-ci une maladie grave et pernicieuse : le découragement qui peut aller jusqu'à l'abdication.

Les premiers symptômes de cette implacable maladie sont visibles très rapidement : absence de plus en plus fréquente aux réunions, sourire attendris devant une canne à pêche et attrait de plus en plus vifs qu'exercent un bon fauteuil et la télévision sur un sujet atteint. Les bénévoles décimés par le découragement risquent de disparaître et il n'est pas impossible que dans quelques années on rencontre cette espèce uniquement dans les zoos où, comme tous ces malheureux animaux enfermés, ils n'arrivent plus à se reproduire.

Les "YAQUA" avec leurs petits cerveaux et leurs grandes langues viendront leur lancer des cacahuètes pour tromper leur ennui. Ils se rappelleront avec nostalgie le passé pas si lointain, où le bénévole abondait et où l'on pouvait le traquer sans contrainte.

N.B. : Toute ressemblance avec des personnes existantes ou ayant existé ne serait que pure coïncidence.

(Extrait des "Nouvelles Fédérales" 113 - 31.10.94)

**Réalisation Inter-membres  
du jeudi 17 novembre 1994**

Pays	Description	prix
1. BELGIQUE	1 C.P. DE THUIN A JUMET T.P. 83 (S/L 150)	
	OBL. AMBULANT LIEGE ERQUELINES 2	60
2.	1 C.P. DE BXL A ESSCHEN DU 18/1/1929 T.P. 247 (S/L 100)	50
3.	1 L. EXPRESS (ENGAGEMENT DE COURSES) D'INGELMUNSTER A BXL DU 2/5/1930 T.P. 255 ET 257 TARIF EXACT	150
	OBL. FERROVIAIRE INGELMUNSTER	
4.	1L DE BXL A ROCROI DU 28/3/1938 T.P. 466-467 468 (2)	145
5.	1 FEUILLET SOUVENIR T.P. 447 A 454 OBL. 1ier JOUR	125
6.	1 IMP. DE BXL A BOITSFORT DU 1/12/1937 T.P. 458 TARIF EXACT OBL 1ier JOUR	75
7.	1 L. DE BOITSFORT A BXL DU 8/7/1945 T.P. 653 (4) BORD DE FEUILLE + T.P. 656 TARIF EXACT	75
8.	1 FACTURE EXPEDIEE DE BXL LE 6/4/1945 T.P. 673 (S/L 250) TARIF EXACT	100
9.	1 C.P. DE CHEVETOGNE A BRAINE L'ALLEUD DU 14/8/1946 T.P. 426 + 675 A (2)	50
10.	1 C.P. DE NIVELLES A BRESSOUX DU 16/8/1950 T.P. 422 + GRIFFE "REBUT" . AU VERSO DE LA C.P. PAROLES ET COUplet DE LA CHANSON "JEAN DE NIVELLES"	95
11.	2 L. DU 23/4/1969 T.P. 1488 TARIF EXACT OBL. AMBULANT BXL-OOSTENDE ET OOSTENDE - BXL	100
12.	1 L. REC. OBL. SCHAEERBEK 5 DU 20/2/1978 T.P. CARNET 12 (2) + T.P. 1647 TARIF EXACT	75
13.	1 L. REC DU 8/6/1976 T.P. 1518 + 1649 TARIF EXACT OBL. BRUXELLES/BRUSSEL 52 (AGENCE)	75
14.	1 RELEVÉ DES BULLETINS DE VERSEMENTS ACCEPTES DU 21/8/1984 T.P. 1823+1984(2)+2113(2) OBL. CHENEÉ	95
15.	3 C.P. + 1 L. EXPRESS "AFFR. MECANIKES ROUGES" de 1926 A 1933 TOUS TARIFS EXACTS	125
16. GUERRE 14/18	1 L. VERS LA HAYE DU 24/5/1916 T.P. 140 TARIF EXACT OBL. Ste ADRESSE + GRIFFE MINISTERE DE L'AGRICULTURE ET DES TRAVAUX PUBLICS	100
17.	1 C.P. OBL. FONTELVRAULT DU 1/2/1916 T.P. FRANCAIS 135 + VIGNETTE PROPAGANDE : BELGES SOUVENEZ-VOUS YPRES.....	130
18.	1 C.P. (EXPEDITION D'UN WAGON DE CHARBON) DE CHARLEROI A MORLANWELZ DU 12/10/1916 T.P. Occ 13 CENSURE CHARLEROI	50
19. PREOBLITERE	1 IMP. PUBLICITAIRE "AU LION BELGE" T. PRED 141 TARIF EXACT	75
20. SERVICE	10 C.P. "AVIS D'ARRIVEE" T.SERV. 51 ET 59	200
21.	14 DOC. (F.D.C., 1ier JOUR, CARTES MAX, COURRIER SPECIAL.....)	280
22. 4' Vol	1ier VOL BXL/MONASTIR ET RETOUR + GRIFFE VOL ANNULE	150
23.	1iere LIAISON AERIENNE LIEGE-CHARLEROI-LONDRES DU 1/6/1976	100
24.LITTERATURE	FRANCE : BUREAUX AMBULANTS DE 1845 A 1965 PAR J. POTHION ED. PARIS 1970	300
25.	FRANCE : NOMENCLATURE DES BUREAUX DE POSTES FRANCAIS DE 1852 A 1876 (PETITS ET GROS POINTS) PAR J. POTHION ED. PARIS 1971	300

26. BELGIQUE : 394/400 .....	**	15000	6000
27. 471/77 .....		1400	500
28. 615/22 - 661/69 .....		260	100
29. 807/10 .....		400	100
30. 823/25 (4) .....		2200	800
31. 955/60 .....		1100	500
32. BF 3 .....	*	13500	6000
33. BF 34 (3) .....	**	720	300
34. Expo philat. Louvain.....	ob.	-	170
35. 724 R (60).....	**	1200	275
<hr/>			
36. FRANCE : 3 .....	ob.	350	200
37. 4 .....		250	150
38. 147 .....	*	275	275
39. 183/86 .....		265	250
40. 189/96 .....		310	300
41. 210/15 .....		175	160
42. 217/28 .....		175	160
43. 107/28 .....	ob.	1000	300
44. Tableaux .....	**/ob.	200	150
45. CONGO BELGE : 294 (4) .....	**	560	180
46. R.D. CONGO : 633/37 .....		50	20
47. 708/12 .....		120	40
48. ZAIRE : 843/47 .....		100	35
49. 884/91 .....		250	85
50. 896/905 .....		200	70
51. 992/99 .....		350	120
52. 1017/24 .....		150	50
53. 1181/89 .....		675	225
54. RWANDA : 1240/42 .....		120	40
<hr/>			
55. VATICAN : 257/60 .....	**	55	135
56. 582/92 .....		18	45
57. 739/42 .....		45	110
58. 743/46 .....		35	85
59. BF 5 .....		40	100
<hr/>			
60. BELGIQUE : 504/11 .....	**	4400	1800

61.	BELGIQUE : 512.....	**	150	60
62.	792/94.....		4200	1700
63.	1013/18.....		400	150
64.	1030/31.....		1230	500
65.	1039/45 (sur carte).....	ob.	420	120
66.	1133/38.....	**	700	260
67.	1139/46.....		500	180
68.	1147/49.....		250	90
69.	1153/58.....		430	150
70.	1163/68.....		480	170
71.	1176/81.....		650	240
72.	1198/1203.....		200	70
73.	entre 1076 et 1197 (6 séries complètes)		1870	300

74.	BELGIQUE : 51.....	ob.	700	230
75.	519/26.....	*	850	350
76.	674/89 - 674A/89A.....		675	240
77.	787/91.....		1300	520
78.	823/25.....		380	130
79.	842/44.....		500	200
80.	860/62.....		1200	420
81.	863/67.....		1600	640
82.	892/97.....		1700	680
83.	898/99 avec vignette.....		4800	1900
84.	927/29 (4).....		7600	3000
85.	930/37.....		1350	540
86.	979/85.....		1300	520
87.	1076/81.....		420	150
88.	1096/1101.....		500	175
89.	1233/38.....	**	160	60
90.	CF 364/65.....	*	800	280
91.	FRANCE : 3.....	ob.	350	500
92.	98.....	*	1600	2400
93.	120.....		800	1200
94.	121.....		225	340
95.	122.....	ob.	550	800
96.	795/802.....	*	140	210
97.	246/48.....		190	380
98.	620/60 (639 0).....	*	429	500

99.	CONGO BELGE : 185/91.....	ob.	400	75
100.	BF 2.....		600	120
101.	R.D. CONGO : 663/79.....	**	530	200
102.	BURUNDI : 26/53.....		640	200
103.	MONACO : 664/74.....		38	75
104.	708/21.....		75	150
105.	736/51.....		72	150
106.	FRANCE : Serv. 50/52.....		35	70
107.	BELGIQUE : 2.....	ob.	2200	600
108.	34 (3).....		770	150
109.	189 et 220.....		105	35
110.	436.....	**	1800	800
111.	724 B (8).....		-	300
112.	879A.....		550	220
113.	991/93.....		325	150
114.	1176/81.....		650	280
115.	entre 1076/81 et 1262/68 s/feuillets	ob.	2210	500
116.	cartes postales 10/4.....	**	200	70
117.	LUXEMB.: 11/16b.....	ob.	500	130
118.	entre 47 et 58.....	*	2500	680
119.	137/39.....	ob.	2250	650
120.	197/207 + 219/25.....	*	500	150
121.	311.....	ob.	1000	300
122.	392/97.....	**	1750	850
123.	406/09.....		1250	500

124.	VATICAN : 26/38.....	**	1045	2600
125.	Express 1/2.....		525	1310

126.	BELGIQUE : 351/52.....	ob.	5400	1800
127.	353/55.....	*	1100	350
128.	356/62.....		4500	1500
129.	880/91.....		7400	2400
130.	927/29.....		1900	650
131.	FRANCE : carnet 368.....	**	325	590

132.	<b>MONACO:</b>	708/21 .....	**	75	150
133.		799/808 .....		42	85
134.		809/14 .....		55	100
135.	<b>LUXEMB.:</b>	6 .....	ob.	700	220
136.		43a (3) .....	*/**	600	180
137.		119/39 .....	*	520	150
138.		142/63 .....		350	90
139.		141/41a .....	*	300	100
140.		BF 2 .....	ob.	500	160
141.	<b>BELGIQUE :</b>	583/92 .....	**	120	50
142.		602 .....		300	100
143.		603/12 .....		205	90
144.		623/24 .....		300	120
145.		639/40 .....		200	80
146.		716/24 .....		150	60
147.		879A .....		550	220
148.		994/95 .....		380	170
149.		Serv. 64/71 .....		315	100
150.		946/51 sur FDC .....	ob.	3300	1400
151.		973/81 sur FDC .....		775	400